

Séance du 04 FEVRIER 2010

DELIBERATION N° BS 2010-02-02

OBJET : MARCHE DE « TRANSPORT ET TRANSFERT DES ORDURES MENAGERES ISSUES DU QUAI DE TRANSFERT DE PIANA EN CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE AGREE » / DEMANDE D'AUTORISATION DE SIGNATURE

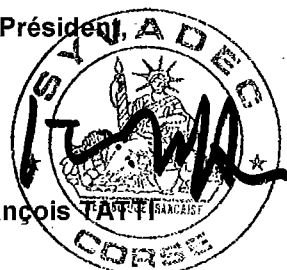
			L'an deux mil dix, le quatre février à 11 heures 00, L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie au siège social du Syvadec, 5 bis rue du Colonel Feracci à Corté, Sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président du SYVADEC.
15	8	8	

Mesdames :

Messieurs : François TATTI, Gilles GIOVANNANGELI, Jean PAJANACCI, Xavier POLI, Jean-Pierre GIORDANI, José GIANILY, Paul LIONS et Jean-Louis MASSIANI.

Mesdames :

Messieurs : Ange ROVERE, Pierre GUIDONI, Jean-Jacques PADOVANI, Ange-Pierre VIVONI, Antoine GREANI, Paul GUIDICELLI et Jean-Baptiste GIFFON.

	Acte rendu exécutoire après VISA de la Sous-préfecture de Corté du :	et publication (affichage) ou notification du :
Monsieur Gilles GIOVANNANGELI		Le Président,
28 janvier 2010		
28 janvier 2010	Sous-Préfecture de CORTE 19 FEV. 2010 ACCUSE DE RÉCEPTION	François TATTI CORSE

Objet : Marché de « Transport et transfert des ordures ménagères issues du quai de transfert de Piana en Centre d'Enfouissement Technique agréé » / Demande d'autorisation de signature

Monsieur le Président informe le Bureau Syndical que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie pour statuer sur la procédure de marché négocié (suite à l'Appel d'offres ouvert infructueux) qui a été lancée.

Le Bureau Syndical doit délibérer sur cette procédure en l'autorisant à signer le marché correspondant :

- Marché de Transport et transfert des ordures ménagères issues du quai de transfert de Piana en Centre d'Enfouissement Technique agréé.

Il précise qu'à la suite de l'ordonnance n° 2005-645 du 6 juin 2005, relative aux procédures de passation des marchés publics, publiée au journal officiel du 7 juin 2005, Monsieur le Président fait lecture à l'assemblée du rapport de présentation afin d'identifier les besoins et le montant prévisionnel de ce marché :

RAPPORT DE PRESENTATION

I - OBJET DU MARCHE

Le présent rapport a pour objet la présentation du dossier concernant l'appel d'offres pour le Transport et transfert des ordures ménagères issues du quai de transfert de Piana en Centre d'Enfouissement Technique agréé.

II - NATURE ET ETENDUE DES BESOINS A SATISFAIRE

Le service consiste en le transport des ordures ménagères du quai de transfert de Piana au Centre d'Enfouissement Technique contrôlé de classe 2 de Vico.

Cette prestation comprend l'enlèvement, le bâchage et le transport des caissons contenant les ordures ménagères compactées du quai de transfert vers le centre d'enfouissement de Vico.

III - ECONOMIE GENERALE

Un appel d'offres ouvert a été lancé le 15 octobre 2009.

Le registre des dépôts faisait mention de la réception de 1 réponse relative au présent appel d'offres, celle de l'entreprise Corse Eurodéchets.

La Commission d'appel d'offres avait été réunie le 14 décembre 2009 à 10h00.

Après avoir pris connaissance de l'offre, elle avait décidé de déclarer le marché infructueux, au titre de l'article 59-III du Code des Marchés Publics.

En effet, l'offre de l'entreprise Corse Eurodéchets, seule à avoir répondu sur ce lot, présentait un caractère inacceptable (prix excessif), au sens de l'article 35-I-1 du Code des Marchés Publics.

La commission avait décidé de recourir à la procédure négociée en vertu de l'article 35-I-1) du Code des Marchés Publics.

De nouveau réunie le 04 Février 2010, la CAO, après avoir pris connaissance de l'offre négociée de l'entreprise Corse Eurodéchets, et après avoir procédé à son analyse selon les critères de jugement des offres, celle-ci a décidé d'attribuer le marché comme suit :

Sous-Préfecture de CORTE
19 FEV. 2010
ACCUSE DE RÉCEPTION

Objet : Marché de « Transport et transfert des ordures ménagères issues du quai de transfert de Piana en Centre d'Enfouissement Technique agréé » / Demande d'autorisation de signature

Marché	Nom du titulaire	Montant annuel €HT	Montant annuel du marché €TTC
Transport et transfert des ordures ménagères issues du quai de transfert de Piana en Centre d'Enfouissement Technique agréé.	SARL Corse Eurodéchets	45 000,00 € HT (mini) 135 000,00 € HT (maxi)	47 475,00 € TTC (mini) 142 425,00 € TTC (maxi)

Bien qu'étant la seule entreprise à avoir soumissionné sur ce marché, et après négociation, l'offre de la SARL Corse Eurodéchets était économiquement avantageuse au regard des critères du Règlement de Consultation.

IV – DUREE DU MARCHE

La durée du marché est d'un an renouvelable trois fois, par période d'un an.

V – CHOIX DE LA PROCEDURE

Compte tenu des montants prévisionnels du marché, la procédure est celle de l'Appel d'offres ouvert suivant les articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics, puis du Marché Négocié suivant l'article 35-I-1) du Code des Marchés Publics.

La publicité d'attribution du marché sera envoyée suivant l'article 40 du Code des Marchés Publics au J.O.U.E (Journal Officiel de l'Union Européenne) et au B.O.A.M.P (Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics).

Après lecture du rapport de présentation, Monsieur François TATTI demande à l'assemblée de l'autoriser à signer le marché nécessaire avec le candidat choisi par la Commission d'Appel d'Offres.

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Bureau Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical :

**8 membres présents,
A l'unanimité,**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Autorise Monsieur le Président à signer le marché avec le candidat qui a été retenu par la Commission d'Appel d'Offres conformément aux paramètres définis dans le rapport de présentation dont lecture a été faite lors de l'assemblée,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Sous-Préfecture de CORTE
19 FEV. 2010
ACCUSE DE RECEPTION

Fait à Corte, le 04 Février 2010
Extrait certifié conforme
Le Président

François TATTI

